

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier être signataire peut reprendre la parole.

1^{er}.e signataire : Ariane Mudry Les Verts

Date du dépôt : 30.06.2022

Sujet : Win3 – Des seniors bénévoles comme aides en classe

PRESENTATION

Le concept de Win 3 est un projet intergénérationnel scolaire. Il a été lancé en 2018 à Neuchâtel, et compte aujourd'hui plus d'une centaine de classes. Ce projet est simple, pertinent et enrichissant. Il permet à des seniors bénévoles d'apporter leur aide dans des classes de degrés 1 à 8H à raison de deux à quatre périodes hebdomadaires. Ils fonctionnent en tandem avec le titulaire qui apprécie ce soutien.

Via le projet Win3, le résultat est trois fois gagnant :

1. Les bénévoles accomplissent une tâche très valorisante
2. Les enfants bénéficient de l'expérience de vie des personnes plus âgées
3. Les enseignant-e-s enrichissent leurs cours grâce à l'apport de leurs aîné-e-s.

MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT

Ce projet fonctionne par le rapprochement entre Pro Senectute et la Commune. Les seniors volontaires s'adressent à Pro Senectute qui leur fait passer un entretien. Ils font ensuite connaissance avec l'enseignant qu'ils seront amené-e-s à seconder selon un cahier des charges établi en accord avec elle/lui.

WIN3 A SION

A Sion, des seniors interviennent dans de rares classes et ces rencontres sont toujours appréciées par les uns et par les autres.

Il ne s'agit en aucun cas de prendre la place de professionnels, mais d'une ressource supplémentaire à disposition des enseignants.

Ce postulat est donc un projet qui fonctionne sur une base de volontariat du côté des enseignants et de bénévolat du côté des personnes âgées.

A noter qu'il ne concerne pas que des enseignants retraités, mais toute personne intéressée. Une couturière retraitée qui apporterait son aide en cours d'ACM, un ancien banquier qui viendrait aider des petits en difficulté à entraîner la lecture, un grand-papa actif qui monterait un petit projet avec des élèves allophones....


Toute compétence est bonne à prendre et apportera à coup sûr beaucoup à notre école.

Pour plus d'information :


https://www.neuchatelville.ch/fileadmin/sites/ne_ville/fichiers/presse/communiques_presse/imported/2018/Communique_Win3.pdf

POSTULAT W3 – Des seniors bénévoles comme aides en classe

APR Ariane Courte Mudy
Les Verts

THIBRDY GENIN 
LES VERTS


Valérie de Lavallat
Le Centre 

Michaël Bernhardt
Le Centre 


Johanne Guet - Crosier, PS


Séjane Vissot, PS

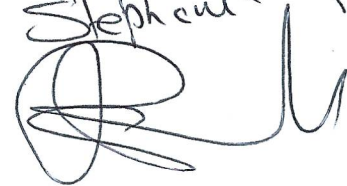

Julien Berthod, PS



Christelle Sierro Fardel
PLR 

Nathalie Pitteloud Rey
Les Verts


Anni Thressoz Reynard
les Verts AnniThoz

Patrick Sigger
Le Centre 

Stephane Perruchod


Morlyne Austrey
Bucboz


Killian Bianchi, PS




Réponse au postulat win3

La croissance et le vieillissement démographique vont souvent de pair. Ils constituent autant de défis du futur à relever dans tous les domaines de la société. L'article 62 de la Constitution souligne dans ces termes « L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations ». Le rapport final du 23 février 2017, de la commission cantonale pour le développement en faveur des personnes âgées, invite canton et communes du Valais à s'engager et à prendre en compte ses lignes directrices et à favoriser notamment la solidarité entre les générations.

Fort de ces constats le Conseil municipal de Sion a émis des intentions claires en faveur du soutien à une politique active favorisant l'épanouissement et l'autonomie des seniors. Il a formulé sa politique des aînés le 7 juin 2018 avec comme recommandations principales : la constitution d'une commission consultative des aînés, la création d'une plateforme annuelle d'échange CMS/EMS, l'analyse des demandes de financement des EMS au travers de critères établis et la poursuite des réflexions en faveur d'une organisation faîtière des EMS séduinois.

Le concept Win 3 proposé dans le présent postulat peut s'inscrire dans cette intention politique visant notamment à valoriser l'intergénérationnel.

Il convient de relever que le Conseil d'Etat a déjà répondu récemment à un postulat cantonal similaire d'un point de vue pédagogique. Il reconnaît le potentiel de ce projet et il a mis en place, dès la rentrée scolaire 2023, une phase pilote avec des directions d'école. Il conclut : « Un bilan moral et financier sera effectué avant d'envisager l'élargissement de cette démarche à d'autres centres scolaires. Cette phase pilote permettra également d'identifier les potentiels besoins des seniors pour prendre part à cette action ».

Afin d'aller de l'avant, et en attendant la réponse définitive du canton, la Ville de Sion propose d'intégrer cette démarche dans sa politique des aîné.e.s actuelle, ce qui permettra assez rapidement des échanges entre nos élèves et les seniors.

Concrètement, les personnes intéressées s'adresseront directement au service des Affaires sociales qui coordonne déjà différents projets intergénérationnels. Ce dernier regroupera ensuite les demandes et les transmettra à la direction des écoles pour traitement : analyse du dossier, disponibilités, compétences, souhaits, etc. La direction des écoles communiquera alors aux enseignantes et enseignants de la commune le ou les profils des seniors et mettra les deux parties en contact. Les contours de l'intervention des seniors en classe seront élaborés par le binôme enseignant.e - senior, selon les disponibilités, les expériences professionnelles et champs d'expertise des seniors. La direction validera les projets mais laissera une grande liberté dans la conception de ces derniers.

Il est à préciser qu'à ce stade, le projet doit fonctionner sur une base de volontariat du côté des enseignants et de bénévolat du côté des personnes âgées.



En conclusion, et en réponse au postulat déposé, une rubrique spécifique sera insérée sur la page « La vie des seniors » du site internet de la Ville de Sion. Les personnes intéressées pourront ainsi indiquer si elles souhaitent s'engager en qualité de bénévole pour la collectivité. Elles seront par la suite contactées par la coordination des aîné.e.s qui se chargera de leur mise en relation avec la direction des écoles. En parallèle, une information sera transmise aux enseignantes et enseignants primaires pour les informer du démarrage de ce projet.

Document de travail à l'usage du Conseil général